

Annexe indicative au Contrat de séjour de la résidence Vauban du Quesnoy

Tarifs fixés – Hébergement complet

Dépôt d'une provision pour la personne hébergée :

Provision correspondant à 30 jours de frais d'hébergement et ticket modérateur :

- 2275,80 euros

Frais d'hébergement : (à compter du 1^{er} juin 2025)

Tarifs journaliers d'hébergement fixé par le Conseil Départemental du Nord :

	Moins de 60 ans	Plus de 60 ans
Chambre individuelle	86,43 euros	69,90 euros

Frais liés à la perte d'autonomie : (à compter du 1^{er} juin 2025)

Ticket modérateur fixé par le Conseil Départemental du Nord :

- GIR 5 et 6 : 5,96 euros par jour

Tarifs fixés – Hébergement temporaire

Dépôt d'une provision pour la personne hébergée temporaire:

Provision correspondant à 30 jours de frais d'hébergement :

- 2592,90 euros

Frais d'hébergement : (à compter du 1^{er} juin 2025)

Tarifs journaliers d'hébergement fixé par le Conseil Départemental du Nord:

Chambre individuelle	86,43 euros
----------------------	-------------